

Rendez-vous le vendredi 24 avril pour le Conseil d'installation de la Communauté de Communes Retz-en-Valois

Ce vendredi 24 avril marquera le top départ du mandat 2026-2032 pour la Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV). Accessible au public, ce Conseil communautaire permettra d'élire le président, les vice-présidents et les membres du bureau de l'intercommunalité. Rendez-vous à 19h à la salle Gérard Philipe à Villers-Cotterêts.

Séance d'installation pour les 82 conseillers intercommunaux

Les membres du nouveau Conseil communautaire ont été désignés à l'issue du second tour des élections municipales du 22 mars dernier. Au nombre de 82, les Conseillers communautaires sont répartis de la manière suivante :

- Pour les 50 communes de Retz-en-Valois de moins de 1000 habitants : 50 représentants à l'intercommunalité ont été désignés parmi les conseillers municipaux élus, en suivant l'ordre du tableau (maire, adjoints puis conseillers). Ainsi, chaque commune dispose d'un siège de titulaire et de suppléant au sein du conseil communautaire.
- Pour les 4 communes du territoire de plus de 1000 habitants, 32 conseillers communautaires (2 pour Ambleny, 4 pour La Ferté-Milon, 3 pour Vic-sur-Aisne et 23 pour Villers-Cotterêts) ont été élus au suffrage universel direct, en même temps que les conseillers municipaux.

Pour tout connaître des élections intercommunales et sur le fonctionnement de la CCRV, consultez notre dossier spécial [en cliquant ici](#)

Ordre du jour du premier Conseil communautaire

- L'élection du Président
- La détermination du nombre de Vice-Présidents et des autres membres de Bureau
- L'élection des Vice-Présidents
- L'élection des autres membres de Bureau
- La lecture de la charte de l' élu local par le Président
- Les délégations du Conseil communautaire au Président
- Les délégations du Conseil communautaire au Bureau
- Les indemnités de fonction du président et des Vice-Présidents

Compétences de la Communauté de Communes Retz-en-Valois

Les compétences obligatoires

1. Aménagement de l'espace communautaire.

Cela concerne par exemple le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), qui remplace l'ensemble des documents d'urbanisme communaux.

2. Actions de développement économique.

Les zones d'activité, le soutien au commerce et la promotion du tourisme entrent dans ce domaine.

3. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

(une aire à Villers-Cotterêts).

4. Collecte et traitement des déchets des ménages.

5. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

6. Assainissement collectif et non collectif.

7. Eau potable.

Les compétences supplémentaires

1. **Protection et mise en valeur de l'environnement.**
2. **Politique du logement et du cadre de vie.**
3. **Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire.**
4. **Équipements culturels et sportifs.**
5. **Actions sociales** (Relais petite enfance, chantiers d'insertion, épicerie sociale...).
6. **Création et gestion de maisons de services au public.**
7. **Coordination et accompagnement d'une politique enfance-jeunesse.**
8. **Réseaux et services locaux de communications électroniques.**
9. **Organisation du transport collectif.**

La Communauté de Communes Retz-en-Valois c'est :

- 54 communes
- 29 037 habitants
- 10 vice-présidents, 10 membres de Bureau, 82 conseillers communautaires
- près de 100 agents impliqués
- une localisation proche des grands pôles que sont Roissy- Charles de Gaulle à 40 minutes, Reims et Paris à 1h, Amiens à 1h25 et Lille à 1h50.



9 rue Marx Dormoy - BP 133
02603 VILLERS-COTTERÊTS CEDEX
Tél. 03 23 96 13 01
www.cc-retz-en-valois.fr

Service Communication

Marlène Rollet, Responsable • m.rollet@retzenvalois.fr • 03 23 96 60 17
Emilie Hanat, Chargée de Communication • e.hanat@retzenvalois.fr • 03 23 96 61 38
Sébastien Carrier, Assistant Communication • s.carrier@retzenvalois.fr • 03 23 96 79 67